

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Jeudi 14 décembre à 11h00

Hôtel de Ville - Place Porte St-Laurent - 34751 Villeneuve-lès-Maguelone



SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Ce jeudi 14 décembre à 11h, Claire Narang, Directrice adjointe en charge des services aux allocataires et partenaires de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Véronique Négret, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, la Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la collectivité entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leur sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Villeneuve-lès-Maguelone : un outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles

Levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles, la Convention territoriale globale (Ctg) **renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales** et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur une période de 5 ans.

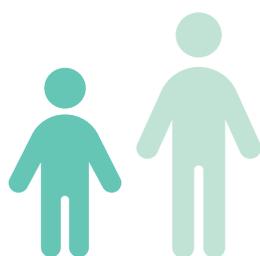
En l'occurrence, la Ctg de la collectivité de **Villeneuve-lès-Maguelone**, qui symbolise un nouveau pas dans un partenariat de longue date avec la Caf de l'Hérault, sera signée le jeudi 14 décembre 2023 et couvrira la période de 2023-2027.

Le renouvellement de la CTG de Villeneuve les Maguelone a été l'occasion de réunir tous les partenaires du territoire (Mission locale, l'École des Parents et des Éducateurs, la médiathèque métropolitaine...) afin de dresser le diagnostic du territoire. Sur la base de ce diagnostic et d'actions parfois déjà engagées, la collectivité a dès cette année lancé un projet d'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs municipaux. La qualité du projet pédagogique et l'engagement des animateurs de la maison des jeunes sera reconnu par l'ancrage de la MDJ dans le dispositif « Prestation de service Jeunes » de la Caf. Outre les thématiques liées à la famille et à la parentalité, la collectivité a fait le choix de faire figurer dans sa CTG un axe sur le lien social, notamment à destination des seniors (rompre l'isolement, accompagnement numérique...).

Villeneuve-lès-Maguelone aux côtés de ses habitants

Villeneuve-lès-Maguelone est une commune urbaine et littorale qui compte 10 463 habitants en 2020. Elle est membre de la Métropole de Montpellier.

Elle compte 1 878 allocataires pour 4 518 personnes couvertes. Sa population est majoritairement active avec 55% des allocataires qui travaillent (47% sur le département) dont 67% avec des revenus supérieurs à 1 167€ (61% sur le département).



1 922
enfants

**DONT 13% ENFANTS
DE MOINS DE 3 ANS
ET 53% DES ENFANTS
ÂGÉS DE 10 À 17 ANS**

Un partenariat ancien et de qualité entre la Caf de l'Hérault et Villeneuve-lès-Maguelone

Au cours de ces dernières années, la Caf de l'Hérault a noué un partenariat de qualité avec la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, dans le cadre des précédents Contrats enfance et jeunesse (Cej). Ces dispositifs, qui établissent des objectifs communs entre la Caf et les collectivités territoriales, ainsi qu'un cofinancement pour les atteindre, ont permis l'optimisation de la politique de développement de services sur le territoire en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire les services suivants :

Petite enfance :

- **L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) municipal** « A petits Pas ». Cet établissement possède une capacité d'accueil de 55 places en accueil collectif et 36 places en accueil familial grâce à l'embauche d'assistantes maternelles par la collectivité.
- **Le Relais Petite Enfance (RPE)** qui permet d'accompagner les parents à la recherche d'un mode de garde mais également les 37 assistantes maternelles agréées en activité sur la commune.

Enfance jeunesse :

Des accueils périscolaires, extrascolaires ainsi que qu'une Maison des jeunes accueillent les enfants et les adolescents sur les différents temps de la semaine et des vacances. Bien plus qu'un mode d'accueil, ces temps sont autant d'occasion d'impliquer les nouvelles générations dans leur territoire à travers la transmission de valeurs telle que l'autonomie, la solidarité ou encore la préservation de l'environnement.

Soutien à la parentalité :

- **La commune gère le lieu d'accueil enfant-parent (LAEP).** Il s'agit d'un lieu où petits et grands partagent un moment ludique et convivial dans un environnement chaleureux et bienveillant. C'est un espace de jeux libre et d'éveil, adapté aux jeunes enfants jusqu'à 6 ans, où ils découvrent la relation à l'autre et développent leur autonomie. Les parents s'y rencontrent et peuvent aborder ensemble tous les sujets du quotidien. L'accueil au LAEP est anonyme et gratuit et ne nécessite aucune formalité préalable. Il est assuré par deux professionnelles dont le rôle est de faciliter la rencontre, l'écoute et la parole.
- La commune de Villeneuve-lès-Maguelone accueille également une **permanence de l'association de l'École des Parents et des Éducateurs au sein de la Maison de la Solidarité.** Ce Point Écoute Parents Enfants gratuit et confidentiel met à disposition un psychologue pour les parents en quête de soutien.

ANNEXE 1

Les champs de développement des services aux familles présentés dans la Convention de Villeneuve-lès-Maguelone

La Ville de Villeneuve-lès-Maguelone et les services de la Caf de l'Hérault ont défini des objectifs communs en matière de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

3 axes rythmeront le plan d'actions de cette nouvelle Ctg :

AXE 1 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- 1 : La lisière, ouverture dans un tiers-lieu municipal
- 2 : De l'aidant connect, vers la labellisation « France Services » : une bataille pour le numérique pour tous
- 3 : Des actions porteuses et structurantes pour les seniors

AXE 2 : PETITE ENFANCE - ENFANCE - PARENTALITE

- 1 : Mise en place d'un guichet unique « Relais petite enfance »
- 2 : Réouverture du Lieu d'Accueil Enfant-Parents (LAEP)
- 3 : Elaboration d'un nouveau guide petite enfance
- 4 : Créer une nouvelle manifestation : « Portes ouvertes / forum de la Petite Enfance »
- 5 : Renforcer les passerelles entre les structures 'petite enfance' du territoire, le travail en réseau
- 6 : Sensibiliser et oeuvrer dans le domaine du handicap et de l'inclusion
- 7 : Mise en oeuvre et pérennisation d'un Café des Parents
- 8 : Agir pour le « répit parental »

AXE 3 : JEUNESSE

- 1 : Une nouvelle ambition pour les 15 - 25 ans : adhésion à la Prestation de services Jeunes
- 2 : Jumelage environnemental avec la Guyane
- 3 : Soutien des actions solidaires portées par nos jeunes
- 4 : Le voyage des lauréats, une récompense qui fédère
- 5 : Renforcement des actions envers les 3-14 ans



ANNEXE 2

Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire de Villeneuve-lès-Maguelone

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la commune de Villeneuve-lès-Maguelone dans la création des services aux familles. L'organisme accorde également des aides financières afin d'en assurer le bon fonctionnement.

1. Les financements de la Caf au titre des prestations de services

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé plus de **800 000€** d'aides au fonctionnement pour les structures d'accueil petite-enfance, enfance-jeunesse et parentalité existantes sur le territoire.

2. Les aides à l'investissement et au fonctionnement

En 2022 et 2023, le montant des aides à l'investissement versé à la Ville pour la création ou la rénovation de structures s'élève à **20 000€**.

3. Les prestations légales versées aux allocataires de Villeneuve-lès-Maguelone :

En 2022, la Caf de l'Hérault a versé près de **9,9 millions d'€** de prestations légales aux 1 878 allocataires du territoire.

ANNEXE 3

Contexte socio-économique de Villeneuve-lès-Maguelone



35%

des allocataires **de Villeneuve-lès-Maguelone** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental)

55%

des **parents** issus des familles allocataires Villeneuve-lès-Maguelone **sont actifs** (contre 47% au niveau départemental)



27%

DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 7 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES

38%

des allocataires **de Villeneuve-lès-Maguelone** perçoivent les allocations familiales contre 27% au niveau du département, soit un écart de 11 point

RSA

13%

des allocataires **de Villeneuve-lès-Maguelone** bénéficient du Rsa à l'identique de la moyenne du départemental

ALLOCATION AU LOGEMENT

31%

des allocataires **de Villeneuve-lès-Maguelone** sont bénéficiaires d'une aide au logement contre 51% au niveau du département, soit une différence de 20 points

ANNEXE 4

La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés ?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc ;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.

CTG

LES OUTILS

Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications
Fonds nationaux à l'investissement
Fonds locaux à l'investissement
...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais petite enfance (Rpe)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
...